



**Blainville**

*tu m'inspires!*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

*Pour diffusion immédiate*

## **CENTRE RÉCRÉOQUATIQUE DE BLAINVILLE**

### **Le maire rétablit les faits et dénonce les fossoyeurs du projet**

**Blainville, le 28 janvier 2008** – Le maire de Blainville, M. François Cantin, a tenu à rétablir les faits, déplorer le manque de rigueur et accuser les fossoyeurs du projet de Centre récréoaquatique.

#### **Hypocrisie de l'opposition**

Des élus de l'opposition au conseil municipal ont dénoncé le délai de quatre semaines, qu'ils estimaient trop court, accordé par la Ville de Blainville pour produire une soumission quant aux plans et devis du projet. Le maire a rappelé que les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes du Québec* imposent aux municipalités un délai minimum de quinze jours. « Depuis plus de dix ans, il est courant à Blainville d'accorder des délais aussi courts. Cela s'inscrit dans le contexte d'un développement important », a précisé M. Cantin. À titre d'exemple, le maire a énuméré les délais décrétés par l'ancienne administration pour des appels d'offres :

- Maison des associations : 8 au 31 mars 2005 (23 jours)
- Caserne d'incendie : 7 au 29 septembre 2004 (22 jours)
- Deuxième glace : 16 mai au 12 juin 2003 (26 jours)
- Réservoir d'eau potable : 15 au 30 janvier 2001 (15 jours)

« Les conseillers de l'opposition à Blainville sont de mauvaise foi. Leur parti était au pouvoir quand ces appels d'offres ont été lancés. Aujourd'hui, ils se scandalisent contre une façon de faire qu'ils ont eux-mêmes appuyé. C'est de l'hypocrisie de la part des conseillers Michèle Murray, Jeannette Lavoie, Louis Lamarre et Serge Paquette », a vivement dénoncé le maire de Blainville.

#### **Octroi du contrat dans les règles de l'art**

À propos du contrat accordé le 3 mars 2007 à la firme d'architectes Tremblay L'Écuyer pour réaliser les plans conceptuels du Centre récréoaquatique, M. Cantin a expliqué que le directeur général de la Ville de Blainville a fait entériner ce contrat par résolution du conseil, afin de l'inclure dans le règlement d'emprunt du projet plutôt que dans les opérations courantes.

Les architectes ont reçu, le 30 janvier 2007, un mandat du directeur général à la suite du dépôt d'une offre de services professionnels pour préparer des croquis et esquisses de plans pour la demande d'aide financière au *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*. « Comme il s'agit d'un contrat inférieur à 50 000 \$, le directeur général a octroyé de gré à gré le mandat en conformité avec sa délégation de pouvoir prévue au règlement 1378. La Ville n'a pas les ressources techniques pour produire

des esquisses servant à présenter pareil dossier. Il est courant de demander à des professionnels de pallier ce genre de situation », a précisé le maire.

### **Appel d'offres rigoureux**

Il a également été soulevé que la Ville de Blainville a fait produire un cahier de charges qui n'était pas signé du sceau d'un ingénieur, ce qui serait contraire à la norme. Il faut savoir que l'émission de documents d'appels d'offres pour la réalisation d'un projet de type clés en main, les documents préparés par la Ville n'étaient pas et ne comprenaient pas de plan ni de devis détaillés traditionnels devant être signés et scellés. Ainsi, les documents d'appels d'offres étaient accompagnés d'esquisses d'architecture décrivant le projet de référence.

« Les soumissionnaires devaient réaliser les études techniques, préciser le concept et établir leur soumission en se basant sur le projet de référence préparé par la Ville. L'entrepreneur retenu a l'obligation de compléter les études, d'effectuer la conception définitive, de préparer les documents d'architecture et d'ingénierie, de même que les plans et devis détaillés lesquels seront signés et scellés. Notre Service du génie et la direction générale sont bien au fait des normes applicables dans ce genre de processus. Les esquisses servaient uniquement à donner une piste aux soumissionnaires. La Ville n'a donc enfreint aucune règle, et affirmer le contraire relève d'une méconnaissance profonde d'un processus très courant dans le monde municipal », a affirmé M. François Cantin.

### **Collaboration de la Ville**

Le maire de Blainville s'est dit étonné de lire dans *La Presse* les propos du syndic responsable des enquêtes à l'Ordre des architectes, lequel a commenté le dossier avant même le début de son enquête. « Il a affirmé que la Ville aurait enlevé le nom de l'architecte concepteur sur des plans pour le remplacer par son logo officiel. Cela est inexact, car notre logo a été apposé sur l'esquisse d'architecture pour identifier le projet dans le cadre d'une demande d'aide financière. La Ville n'a jamais voulu s'attribuer le mérite professionnel de ce document, et encore moins d'autoriser des travaux sur la foi de ces esquisses », a plaidé M. Cantin.

Du même souffle, le maire a été très surpris de lire que le président de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) a évoqué un conflit d'intérêts dans le projet du Centre récréoaquatique. « Il aurait été souhaitable que le président de l'OIQ prenne connaissance du dossier autrement que par les questions d'un journaliste. C'est une remarque qui n'est pas à prendre à la légère. Quoi qu'il en soit, la Ville de Blainville collaborera ouvertement à toute enquête ou vérification », a soutenu M. Cantin.

Il a conclu en rappelant que le Centre récréoaquatique est un projet structurant et bénéfique pour la communauté blainvilloise. « La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, Mme Michelle Courchesne, y croit aussi fort que la communauté blainvilloise, comme en témoigne son aide financière de 7 423 796 \$. Ce sera beaucoup plus qu'une simple piscine intérieure. Ce sera un centre avant-gardiste qui rejoint des préoccupations très actuelles dans notre population et celle du Québec, soit la santé physique et le respect de l'environnement. Il est regrettable que des élus municipaux de mauvaise foi et des représentants des médias emballés par le sensationnalisme tentent de le faire dérapier. Je serai toujours présent pour rétablir la vérité et protéger la réputation de Blainville. »

-30-

Renseignements : Cabinet du maire  
450 434-5203